

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL

Yaoundé, le 15 JULI 2022
the

N° 554/CF /SG/PR

Réf. :
V/L n° 070/CF/CAB/MINETAT/MJ/GDS
du 14 juillet 2022.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
The Minister of State, Secretary General

A/to

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre
de la Justice, Garde des Sceaux.

YAOUNDE

CONFIDENTIEL
CONFIDENTIAL

Objet : Arrêt des poursuites engagées contre
Subject : le nommé Basile ATANGANA KOUNA.-

J'ai l'honneur de vous répercuter les Hautes Instructions du Chef de l'Etat vous réitérant son Accord, en vue de la mesure portée en objet et vous indiquant que le recours à l'article 64 (3) du Code de Procédure Pénale est sans intérêt en l'espèce, l'intéressé ayant intégralement restitué le corps du délit.-

